VILLE DE PARIS

INFORMATION
D24SGVP-005325

Exercice du droit de préemption urbain, sur l'immeuble situé 32, rue Montholon, à Paris 9e.

La Maire de Paris

Vu les articles L. 210-1, L. 210-2, L. 211-1 et suivants et L. 213-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° DU 2006-127 des 16 et 17 octobre 2006 instaurant le droit de préemption urbain sur les zones U du plan local d'urbanisme et sur les périmètres des plans de sauvegarde et de mise en valeur du Marais (3e et 4e arrondissements) et du 7e arrondissement ;

Vu les délibérations du Conseil de Paris n° 2011 DLH 89 des 28, 29 et 30 mars 2011 et n° 2015 DLH 19 des 9, 10 et 11 février 2015 ayant respectivement approuvé et modifié le Programme Local de l'Habitat en vigueur ainsi que le cadre des actions à mettre en œuvre pour le mener à bien ;

Vu la délibération du Conseil de Paris du 3 juillet 2020 délégant à la Maire de Paris la compétence pour l'exercice des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue en Mairie de Paris le 19 février 2024 portant sur l'immeuble cadastré section BF numéro 62, situé 32 rue Montholon à Paris 9e, propriété de Messieurs Emmanuel Thouard, Hervé Thouard et Didier Thouard et Mesdames Véronique Thouard épouse De Decker at Marie-Aude Thouard épouse Chaperon ;

Vu la saisine du Service Local du Domaine de Paris du 29 février 2024 ;

Considérant que le 9e arrondissement se caractérise par un taux de logements sociaux de 7,7 % au 1er janvier 2022 et que l'accroissement de la part de logements sociaux constitue un des objectifs de la politique de l'habitat dans cet arrondissement afin de se rapprocher du seuil de 25 % fixé par l'article L302-5 du code de la construction et de l'habitation ;

a, par décision du 16 avril 2024, exercé le droit de préemption urbain, au prix déclaré dans la déclaration d'intention d'aliéner de 6 280 000 € en valeur « partiellement occupé », auquel s'ajoutent deux commissions d'un montant total de de 415 000 € TTC à la charge de l'acquéreur, sur :

l'immeuble situé 32 rue Montholon à Paris 9e

en vue de réaliser à cette adresse un programme d'environ 14 logements locatifs sociaux et deux locaux commerciaux.

Pour la Maire de Paris et par délégation
La Secrétaire Générale de la Ville de Paris

Marie VILLETTE

Date de mise en ligne : le 18 avril 2024